

Résiliation de ma mutuelle

Par Hammarström, le 07/04/2021 à 18:37

Bonjour, j'ai décidé de changer de mutuelle et AXA a adressé un pli recommandé avec AR à ma mutuelle APRIL le 30.03.2021 à 04.53 pour résilier mon contrat qui a plus d'un an. APRIL a réceptionné ce pli recommandé le 31.03.2021 et considère que la résiliation n'interviendra que le 7.05.2020.

Les textes prévoient que la résiliation intervient 1 mois aprés la lettre recommandée.

Pourquoi APRIL prend dans ces conditions la liberté de résilier mon contrat 7 jours après le 30 avril et non le 1er mai.

Merci de me préciser ce qu'il faut faire dans ce cas.

Cordialement